Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-215600172-20251126-2025114-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 26 Novembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 Novembre 2025

Etaient présents : MM. BIHOËS Chantal, Maire, LE CORF Henri, GABEL Géraldine, LE GOFF Philippe, LE BRUN André, LE HASIF-BARGAIN Sandrine - adjoints au maire, PERRON Eliane, JAFFRE Christelle, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, LOHEZIC Mikaël, CLEQUIN Yolande, MOREAC Jean-Michel, LECOMTE Yolande.

Procurations : Mme Joséphine RIBAULT à Mme PERRON Eliane

Absente excusée : Mme BEGUIN Christelle

Absents : MM. LE POULICHET Yves-Marie, LE SOURD Guénaël, CONAN David, Mme LE MEITOUR Eloïse, MM. BRET Christophe, DANO Audric, Mme CARO Isabelle.

Désignation du secrétaire de séance
Mme Eliane PERRON, Conseillère Déléguée, est désignée comme secrétaire de séance.

local chasseur : fermeture local

M. Henri LE CORF, Adjoint, fait part au Conseil que, suite à une réunion avec les chasseurs sur site, il est nécessaire de compléter les bâtiments, mis à leur disposition, avec un local d'environ 13 m² pour dépouiller les animaux et les mettre en pendant. Il propose de confier au cabinet Archiconcept, la réalisation de la déclaration préalable correspondant à ce nouveau local. Le devis établi par le cabinet, pour effectuer cette mission, s'élève à 1 300 € H.T. et il précise que le bureau municipal a émis un avis favorable pour cette prestation.
Pour le reste des équipements installés, M. Henri LE CORF considère que les structures mises à disposition des sociétés de chasse sont suffisantes.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de M. Henri LE CORF, et à l'unanimité

APPROUVE le devis tel que présenté pour déposer la DP correspondante ;

AUTORISE Mme Le Maire à le signer.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 3 décembre 2025
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 3 décembre 2025
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance